



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
8 FÉVRIER 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Article 152 du Code Municipal du Québec

CANADA
Province de Québec

Municipalité de Montebello

À : Nicole Laflamme, Pierre Bertrand, André Mathieu, Jean-Philippe Comeau,
Benoît Millette, Dominique Primeau, Jésabelle Dicaire

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par la présente donné qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par le soussigné, M. John Huneault, directeur général et greffier-trésorier par intérim, pour être tenue à huis clos, par visioconférence, en raison de mesures exceptionnelles dues à la pandémie de la COVID-19, à **18 h 00 le 8 février 2022** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1. Embauche d'un directeur général et greffier-trésorier
2. Aide financière pour la réfection des terrains de tennis auprès du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation
3. Règlement numéro 952-2022 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
4. Avis de motion et dépôt des projets de règlements SQ
 - 4.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec
 - 4.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicables par la Sûreté du Québec
 - 4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-003 concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec
 - 4.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-004 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec
 - 4.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-005 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec
 - 4.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-006 concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec
 - 4.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-007 sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec

Donné à Montebello ce 4 février 2022.

John Huneault
Directeur général et greffier-trésorier par intérim



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
8 FÉVRIER 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Séance extraordinaire du 8 février 2022 tenue à huis clos**
3. **Avis de convocation**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Embauche d'un directeur général / secrétaire-trésorier**
6. **Aide financière pour la réfection des terrains de tennis auprès du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation**
7. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 952-2022 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**
8. **Avis de motion et dépôt des projets de règlements SQ**
 - 8.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec
 - 8.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicables par la Sûreté du Québec
 - 8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-003 concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec
 - 8.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-004 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec
 - 8.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-005 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec
 - 8.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-006 concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec
 - 8.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-007 sur les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec
9. **Levée de la séance extraordinaire**



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
8 FÉVRIER 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **8 février 2022 à 18 h 00**, par visioconférence, en raison de mesures exceptionnelles dues à la pandémie de la COVID-19, à laquelle siègent à huis clos et sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers:

Pierre Bertrand
Benoit Millette

Dominique Primeau

Jésabelle Dicaire

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme, aussi présente par visioconférence.

Monsieur John Huneault, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est aussi présent par visioconférence.

Messieurs les conseillers André Mathieu et Jean-Philippe Comeau ont motivé leur absence.

En raison de la tenue à huis clos de la présente séance extraordinaire, la période de questions n'a pas lieu.

Aucune personne n'a envoyé leur question par courriel ou par la poste.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance extraordinaire ouverte.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-021

Séance extraordinaire du 8 février 2022 tenue à huis clos

CONSIDÉRANT le plus récent arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

Avis de convocation

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim, M. John Huneault, constate que l'avis de convocation a été remis conformément à la loi.

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-022

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté conformément à la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-023

Embauche d'un directeur général / secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Montebello est occupé par intérim par John Huneault;

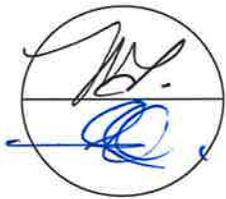
CONSIDÉRANT que la Municipalité a affiché dans le journal et sur les réseaux spécialisés le poste permanent et à temps plein de directeur général / secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que plusieurs candidats ont déposé une demande pour occuper le poste;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion financière et ressources humaines (GFRH) – Communications a procédé à des entrevues;

CONSIDÉRANT que ledit comité recommande au conseil de retenir la candidature de monsieur Mario Briggs dont les qualifications et expériences correspondent aux exigences requises;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion financière et ressources humaines (GFRH) – Communications a négocié les termes et conditions d'un contrat de travail, lequel est acceptable tant aux membres du comité que M. Mario Briggs;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que le comité de gestion financière et ressources humaines (GFRH) – Communications recommande au conseil d'entériner les termes et conditions du contrat de travail convenus avec M. Mario Briggs et d'embaucher ce dernier à titre de directeur général / secrétaire-trésorier, et ce, à temps plein et de manière permanente, lequel débutera ses fonctions le 9 février 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

QUE ce conseil embauche monsieur Mario Briggs à titre de directeur général / secrétaire-trésorier à temps plein et de manière permanente.

QUE la mairesse, madame Nicole Laflamme, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail tel que négocié et convenu avec monsieur Mario Briggs, lequel est déposé à la Municipalité.

QUE monsieur Mario Briggs débutera ses fonctions le 9 février 2022.

QUE monsieur John Huneault demeurera à l'emploi de la Municipalité au plus tard le 1^{er} mars 2022 afin de faciliter et d'assurer une bonne transition des tâches et des dossiers.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-024

Aide financière pour la réfection des terrains de tennis auprès du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello désire rénover les terrains de tennis municipaux afin de les rendre fonctionnels et attrayants;

CONSIDÉRANT que le Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation permettrait à la Municipalité de réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT que l'aide financière pour des projets locaux de vitalisation du Fonds régions et ruralité est une aide de dernier recours visant à financer des projets dont la réalisation est compromise par une difficulté particulière à compléter le montage financier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise la présentation du projet de réfection des terrains de tennis dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation.

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Montebello à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

Résolution
2022-02-024
abrogée le
19 avril 2022
par la résolution
2022-04-109



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil désigne le directeur général / secrétaire-trésorier ou la greffière-trésorière adjointe comme personne autorisée à agir pour et au nom de la Municipalité de Montebello et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 952-2022 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Madame la conseillère Jéssabelle Dicaire, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 952-2022 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.
- dépose le projet du règlement numéro 952-2022 établissant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Une dispense de lecture du règlement est demandée.

8. Avis de motion et dépôt des projets de règlements SQ

8.1

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec

Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro SQ 21-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec.
- dépose le projet du règlement numéro SQ 21-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec.

Une dispense de lecture du règlement est demandée.

8.2

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicables par la Sûreté du Québec

Monsieur le conseiller Benoit Millette, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro SQ 21-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicables par la Sûreté du Québec.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

- dépose le projet du règlement numéro SQ 21-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicables par la Sûreté du Québec.

Une dispense de lecture du règlement est demandée.

8.3

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-003 concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec

Monsieur le conseiller Dominique Primeau, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro SQ 21-003 concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec.
- dépose le projet du règlement numéro SQ 21-003 concernant les nuisances applicable par la Sûreté du Québec.

Une dispense de lecture du règlement est demandée.

8.4

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-004 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec

Madame la conseillère Jésabelle Dicaire, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro SQ 21-004 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec.
- dépose le projet du règlement numéro SQ 21-004 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec.

Une dispense de lecture du règlement est demandée.

8.5

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-005 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec

Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro SQ 21-005 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec.
- dépose le projet du règlement numéro SQ 21-005 concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec.

Une dispense de lecture du règlement est demandée.

8.6

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-006 concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Monsieur le conseiller Benoit Millette, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro SQ 21-006 concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec.
- dépose le projet du règlement numéro SQ 21-006 concernant l'utilisation extérieure de l'eau de l'aqueduc public applicable par la Sûreté du Québec.

Une dispense de lecture du règlement est demandée.

8.7

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro SQ 21-007 concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec

Monsieur le conseiller Dominique Primeau, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro SQ 21-007 concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec.
- dépose le projet du règlement numéro SQ 21-007 concernant les systèmes d'alarme applicable par la Sûreté du Québec.

Une dispense de lecture du règlement est demandée.

9.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-02-025

Levée de la séance extraordinaire à 18 h 21

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

« Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 23 mars 2022.


Nicole Laflamme
Mairesse


John Huneault
Directeur général et greffier-trésorier
par intérim